

L'accueil

Tout belfortain en situation de précarité ou qui rencontre des difficultés peut se présenter à l'accueil social du CCAS. Il peut être immédiatement orienté vers les travailleurs sociaux, les services ou administrations compétents pour répondre aux problèmes d'accès aux droits, d'hébergement temporaire, de soins d'urgence, d'aide aux démarches administratives ou des demandes d'aide matérielle ou alimentaire.

En fonction de votre demande, les travailleurs sociaux vous accueillent, conviennent avec vous d'une intervention sociale adaptée à votre situation.

Des activités mobilisables :

Les aides légales

Instruction des dossiers relevant de la compétence :

du département

- > l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées et handicapées,
- > l'aide ménagère à domicile,
- > l'agrément accueil familial pour personne âgée ou handicapée,
- > l'obligation alimentaire,
- > le recours sur succession.

et aussi de l'Etat

- > l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA),
- > l'allocation simple d'aide à domicile.

La domiciliation

Elle permet aux personnes sans domicile stable en habitat mobile ou précaire d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux.

Le CCAS procède à l'élection de domicile des personnes qui en font la demande en présentant un lien avec la Ville de Belfort.

Un espace numérique

A votre disposition : un espace numérique afin de faciliter vos démarches administratives et l'accès aux droits sociaux.

Un poste informatique configuré pour l'accès aux sites "droits et services" est accessible en permanence. Un professionnel se tient à votre disposition si vous le souhaitez.

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30

[Charte d'utilisation de l'espace numérique](#)